

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE RONTALON DU 26 NOVEMBRE 2007

Absent excusé : Frédérick CHARRET.

Démissionnaire : Christelle CHAVASSIEUX

Secrétaire : Georges GRATALOUP.

Le Conseil Municipal de RONTALON, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUYER, Maire.

a APPROUVE après lecture le procès-verbal de sa séance du 29 octobre 2007,
a ENTENDU un compte-rendu de Monsieur le Maire sur les différents débats et réflexions qui ont eu lieu au niveau des instances de la COPAMO sur le projet de compétence « Jeunesse » (Comité Socio-Educatif, Bureau Commission Générale, Conseil Communautaire) débats faisant suite notamment aux modifications apportées par la CAF sur les dispositions d'aide et en particulier la mise en place du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) modifiant le Contrat Temps Libre, et à la modification réglementaire imposée par Jeunesse et Sports sur l'encadrement des 11-13 ans.

Les débats ont conduit le Conseil Communautaire à repousser à la majorité le projet de confier la compétence Jeunesse totale à la COPAMO qui aurait entraîné de grosses dépenses et démobilisé les Clubs Jeunes des villages.

Le statut-quo actuel a été adopté définissant la compétence de la Communauté de Communes comme suit :

Sont d'intérêt communautaire :

- les accueils de loisirs en faveur des 4-11 ans pouvant recevoir au moins 50 enfants dans des locaux entièrement dédiés, leurs dispositifs annexes (transports accueil pré et post-transport) et leurs antennes saisonnières,
- la coordination de la politique Jeunesse appelé à donner son avis sur le projet de compétence Jeunesse ainsi modifié.

Le Conseil Municipal a APPROUVE à l'unanimité la modification de la compétence Jeunesse proposée en dernier lieu par la Communauté de Communes du Pays Mornantais, comme indiqué ci-dessus.

a ENTENDU une communication de Monsieur le Maire sur la réflexion menée d'autre part au sein de la COPAMO sur les incidences de la remise en cause éventuelle de la compétence VOIRIE, suite aux contraintes qu'entraîne pour la Communauté la prise en charge de l'entretien des voies communales classées communautaires.

Les éléments fournis par le chargé d'études ainsi que la présentation qui en a été faite, insuffisamment clairs n'ont pas permis de dégager un effet de majorité, et cette question est mise en attente.

Lotissement communal de la Fondelys :

Monsieur le Maire explique que la modification du règlement du POS relative à la partie de la zone NB située en bordure de la RD 75 à la Fondelys, espace desservi désormais par le tout-à l'égoût, permettra à terme un nouveau découpage du lotissement communal avec des lots moins grands, donc moins chers pour les acquéreurs, certains souhaitant aussi une surface moins importante.

Cette modification du règlement avec une autre disposition relative à la zone NC, n'interviendra qu'après l'enquête publique en cours.

En ce qui concerne le lotissement, le nouveau découpage en 9 lots allant de 500 à 800 m² entraînera une modification des travaux d'aménagement et VRD, notamment en ce qui concerne l'assainissement.

L'estimation des travaux complémentaires faite par le Maître d'œuvre (Cabinet ATLAS) ressort à 58 693 euros TTC.

Le Conseil AUTORISE la passation d'un marché de travaux complémentaire avec l'Entreprise RAMPA.

L'augmentation du coût d'aménagement entraînera une augmentation du prix de vente des lots qui passera de 90 à 100 euros le mètre carré TTC.

Dispositions financières :

- 1) Compte tenu du retard qui interviendra dans la commercialisation des lots du lotissement de la Fondelys, le Conseil a ADOPTE les dispositions financières suivantes, négociées avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes :
 - prolongation jusqu'au 30 juin 2008 du prêt-relai de 200 000 euros accordé pour l'acquisition du terrain et les frais correspondants,
 - attribution d'un crédit-relai complémentaire de 310 000 euros pour financement des travaux d'aménagement du terrain.

Tout cela sera remboursé dès l'encaissement du prix des terrains par la Commune.

- 2) Pour ce qui concerne le financement de l'acquisition de la propriété des Sœurs, une avance de 600 000 euros nous avait été accordée par la Caisse d'Epargne RHONE ALPES. Sur cette avance 200 000 euros ont été consolidés en prêt correspondant à la partie des bâtiments qui ne sera pas revendue (locaux pour le Centre de Loisirs).

Pour les 400 000 euros restante, l'avance sera prolongée jusqu'au 30 Juin 2008 avec l'accord de la Caisse d'Epargne.

Toutefois, une partie sera rendue dès la vente du lot en cours de négociation pour limiter les frais financiers à la charge de la Commune.

- 3) En ce qui concerne le financement de trois petits projets de travaux en cours, inscrits au contrat triennal et pour lesquels les accords de subvention ne sont pas encore intervenus, une ligne de trésorerie de 150 000 euros sera sollicitée pour un an.

Frais inhérents à la modification du POS :

Après avoir pris connaissance d'une demande du Trésor Public relative à la nécessité d'amortir les frais entraînés par la modification du POS, le CONSEIL DECIDE que cet amortissement s'effectuera en 5 ans à partir de l'exercice 2008.

Mission d'Assistance Juridique :

Le Conseil DECIDE de renouveler la convention passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du RHONE pour une mission d'assistance juridique.

La rémunération forfaitaire annuelle pour cette mission passera de 623 à 632 euros pour l'année 2008.

Plan Local de l'Habitat :

Le Conseil Municipal entend une information de Monsieur le Maire sur l'élaboration dans le cadre de la COPAMO d'un Plan Local de l'Habitat.

Selon Monsieur le Maire, cette étude a été menée avec sérieux et compétence.

La Commune est appelée à donner son avis sur ce dossier dans un délai de deux mois.

L'une des perspectives pour notre village serait la construction de 10 logements sociaux supplémentaires d'ici 2013.

Travaux de voirie :

Le Conseil entend une communication de Monsieur le Maire sur :

- les travaux envisagés dans le cadre du programme 2007 de Voirie Intercommunale :
- reprise de la section du chemin de la Tuilière comprise entre le chemin du Rantonnet et le pont sur le ruisseau,
- remise en état d'une section du chemin public du Rantonnet desservant la ferme CHANTRE, arrachée par l'eau.
- les travaux du programme « Amendes de Police 2007 », à réaliser le long d'une section de la Route du Paradis (VC 4) entre le bourg et la propriété SELIFIDA : busage et couverture de fossé pour cheminement piétons. Le dossier détaillé pour l'appel à la concurrence est en cours d'élaboration à la DDE,
- la réception des travaux d'aménagement du plateau de sécurité, au bas de la Montée de la Chapelle, à l'intersection avec la Route du Paradis.

Projet de Centre Nautique Intercommunautaire :

Dans le cadre de la concertation en cours, Monsieur le Maire et les élus qui ont participé aux réunions d'informations de Brignais et Saint Laurent d'Agny en font un compte-rendu au Conseil. D'autres membres du Conseil ont recueilli par ailleurs des informations.

Il apparaît que le projet est beaucoup trop ambitieux et coûteux par rapport à d'autres constructions de ce type réalisées dans la région (ex : GENILAC 9,6 millions d'euros)

Il n'est pas nécessairement adapté aux besoins actuels et essentiels, le coût d'exploitation paraît lui aussi très élevé.

Le site semble trop éloigné pour les populations de la CCVG, notamment les salariés.

Les solutions alternatives n'ont pas suffisamment été étudiées.

Le coût et l'incidence des transports ne sont pas chiffrés. Il y a beaucoup d'incertitudes.

Il s'ensuit un débat au sein du Conseil à l'issue duquel l'Assemblée émet un avis défavorable sur le projet présenté par la Communauté de Communes.

Comptes rendus et informations diverses :

Le Conseil entend les interventions :

- de Monsieur GONON sur les chantiers de travaux en cours :
- Centre de Loisirs : les locaux sont opérationnels et le centre fonctionne.

Il reste la régulation à terminer sur la chaufferie et la pose d'un grillage sur piquets dans la partie basse du terrain.

- Salle d'exposition :

- les terrassements pour l'aménagement des accès extérieurs sont prévus début décembre : intervention des cantonniers avec la mini-pelle puis du maçon pour les murettes et bordures.

- abri sur l'entrée de l'Ecole

La charpente est posée et la couverture est en cours. Les bois seront traités par le peintre.

L'aménagement de WC suivant.

- réparations de la sacristie de l'église (côté route de Mornant). Après le remplacement des fenêtres, les autres travaux interviendront début janvier.

Parallèlement, la remise en état du paratonnerre sera nécessaire avec réfection des liaisons équipotentielles entraînant l'ouverture d'une tranchée tout le tour de l'église. (devis 1325 euros de terrassement),

- dans le bâtiment des Sœurs, quelques travaux (maçonnerie, électricité...) sont à réaliser pour l'équipement des lots destinés à être vendus.

- de Monsieur CARRA Didier sur divers travaux réalisés par les cantonniers sur les chemins ruraux et notamment celui de la Piotte entre Croix Thomas et Tiremanteau (comblement des ornières, évacuation des eaux, fossés,...) et d'autre part sur un chemin rural desservant le terrain de l'aéromodélisme à Bouchat.
- sur l'acquisition de matériel pour les Cantonniers (armoires pour produits phytosanitaires, nettoyeur haute pression),
- une enquête à réaliser sur les ruisseaux.

- de Monsieur TARGE Pierre sur le fleurissement (dégâts des lapins dans l'espace du blason)

- de Madame GUILLON Bénédicte sur la dernière réunion du Comité du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais

- de Madame SBRAVA sur l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Ecole du 27/11/2007

- de Madame Claudine CHAMBE :
 - sur les activités de la Commission Communication de la COPAMO (Bulletin L'AQUEDUC, plan des villages, information des Elus),
 - sur la récente réunion du Comité Culturel et les possibilités d'aide financière du Département pour certains spectacles,
 - l'opération « Lire en fête » organisée par les Bibliothèques de la COPAMO,
 - la préparation du Bulletin HORIZONS 2008

- de Monsieur KEO KOSAL Nary sur :
 - la dernière réunion de la Commission Jeunes,
 - le renouvellement du contrat de Mademoiselle KEMPA Caroline, Animatrice de l'Espace Jeunes,
 - les dispositions à envisager pour que les 11-13 ans puissent de nouveau être accueillis à l'Espace Jeunes,
 - la subvention de la CAF pour l'année 2006.

- de Monsieur GRATALOUP sur les propositions de la Communauté de Communes pour l'achat groupé de logiciels permettant la dématérialisation de certains actes administratifs et les possibilités de formation nécessaire à la mise en œuvre de ces procédures.

Compte tenu de la nécessité de disposer des éléments de l'enquête publique relative à la modification du POS et notamment du rapport du Commissaire-Enquêteur, pour approuver cette modification, la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 7 janvier 2008.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que la SEMCODA souhaite organiser une manifestation pour la pose de la 1^{ère} pierre à l'opération de logement des Grandes Bruyères.